

RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.01.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Siège social: 32, rue de Suède - 37100 TOURS - Services administratifs: BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX - Tél: 02 47 41 88 73

COMMISSION THF (www.ref-union.org/thf)

F6ETI, Philippe MARTIN
10, impasse Marie-Rose Guillot
19240 VARETZ
Tél: (33) 05 55 84 76 88
E-mail: f6eti@wanadoo.fr

Varets, le 25 novembre 2003

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION THF LE SAMEDI 22 NOVEMBRE 2003

DESTINATAIRES: Commission THF, Radio-REF, tous les membres du C.A. du REF-Union (via le Siège), pour info : PA0EZ, IARU R1 C5 chairman.

PRÉSENTS: F5AGO – F6BRV (TVA), F5DFN (Relais), F6HYE (Microwave manager), F1AAM (réglementation), F1UNA (packet-radio), F6AGR (Satellites), F2MM (Consultants), F6ETI (VHF manager), F3ZZ (commission technique), F6AHZ, DR de liaison.

EXCUSÉS: F3YX (TVA), F5MAA - F8OP (50 MHz), F6HTJ (balises), F1NCP (FNRASEC)

L'appel aux propositions pour la réunion intérimaire VHF/UHF/ micro-ondes IARU R1 de début 2004 publié dans Radio-REF d'octobre, diffusé aux administrateurs et aux membres associés n'a donné lieu à aucune réponse. On pourrait croire que tout va bien...

Tout ce qui concerne les plans des bandes V/U/SHF se trouve sur le site de la commission THF (www.ref-union.org/thf).

50 MHz

Le plan de la bande 50 MHz a été actualisé avec les usages français de la bande, pour mémoire :

50.200 - 50.205	Activité CW France
50.210	Appel SSB/CW France
50.225	QSO locaux France
50.385	PSK31 France

F5MAA s'active toujours pour tenter d'améliorer le statut des radioamateurs français sur cette bande malgré les difficultés qu'oppose le CSA.

F8OP souhaite trouver une relève pour la rédaction de la rubrique « Activité en 50 MHz » qu'il assure depuis 1997.

145 MHz

L'utilisation de la FM n'est en aucun cas prévue entre 144,000 et 144,500 MHz. Les irréductibles de la FM notamment aux alentours de 144,130 – 144,170 MHz, 144,400 MHz, 144,450 MHz qui

persistent à perturber la réception des signaux faibles, les essais DX et les balises, sont priés d'utiliser la BLU hors segments balises ou d'utiliser les canaux FM (voir plan de la bande 144 – 146 MHz). Il appartient également aux présidents départementaux et délégués régionaux de faire respecter les plans des bandes et de s'assurer de leur bonne application.

A ce sujet, les relais de Tours et de Caen ne sont toujours pas rentrés dans le plan.

Relais : il est nécessaire que la CNRR établisse un « guide de bonne conduite des relais », qui serve de référence, aussi bien techniquement qu'administrativement afin d'éviter « chacun son relais » et « chacun son relais qui couvre une vaste région » freinant ou empêchant une gestion saine des installations existantes ou des projets.

Alors que la norme (12F3) et l'espacement entre canaux de 12,5 kHz pour la NBFM ont été adoptés en Région 1 depuis 1996, les constructeurs sont loin de s'être mis au pas, et peu de matériel commercial proposé aux radioamateurs respecte la norme correspondante. Il doit souvent faire l'objet d'une modification ultérieure pour être compatible. Il se trouve maintenant heureusement assez facilement du matériel de récupération, en provenance de réseaux professionnels, qui est parfaitement adapté à la norme.

« Echolink » : L'exploitation de ce mode de communication relayée par un relais radioamateur n'est actuellement pas autorisée en France. Pour l'instant, la réglementation devrait être appliquée. Par ailleurs, il serait souhaitable que l'IARU se penche sur cette question, pour peu que cette application relève du radioamateurisme...

Fréquence RASEC (radioamateurs au service de la sécurité civile). Les fréquences phonie dédiées pour cette usage dans la bande 145 MHz sont : 145,450 - 145,4625 et 145,475 MHz. Elles sont intégrées dans le plan français depuis 1991. Il n'y a pas de contre-indication à ce qu'elles soient utilisées pour des transpondeurs spécifiques à cette activité.

430-440 MHz

Balises : la fréquence de la quasi-totalité des balises françaises a migré dans le segment 432,400-432,490 MHz.

Fréquence RASEC (radioamateurs au service de la sécurité civile). Suite au transfert du segment balises, les nouvelles fréquences phonie adoptées pour cet usage sont : 432,525 – 432,5375 et 432,550 MHz. Il n'y a pas de contre-indication à ce qu'elles soient utilisées pour des transpondeurs spécifiques à cette activité.

Les deux canaux numériques 432,450 et 432,475 MHz sont supprimés du plan de la bande.

Les 200 kHz libérés par les balises (432,800-433,000 MHz) sont affectés à des canaux relais dont l'entrée est à 1,6 MHz en dessous.

APRS : le besoin d'une fréquence commune pour l'APRS a été exprimé. Des essais sont en cours en régions frontalières, mais les fréquences utilisées ne sont pas compatibles avec l'évolution future du plan de la bande qui tient compte des pays qui n'ont que 432-438 MHz.

1,2 GHz

De nombreux réseaux de télévision ont été créés sur cette bande. Afin de coordonner cette activité l'ANTA membre associé du REF-Union se chargera de rendre compte régulièrement à la commission THF de cette activité. Dans le cadre de sa mission l'ANTA a désigné F6BRV pour coordonner cette activité

2,4 GHz

« Wifi » : A la suite d'une campagne d'essais effectuée par des RADIOAMATEURS, il n'a été constaté jusqu'à présent aucune gêne pour le service amateur par satellite dans cette bande. Les brouillages observés proviennent essentiellement de matériel non-wifi « sans fil » grand-public contre lequel il est difficile d'agir.

L'utilisation du haut de la bande 2310 à 2450 pose dans certaines régions de France des problèmes d'exploitation. Il faut avant d'utiliser les portions de bandes des Forces Armées requérir auprès du Bureau Militaire des Fréquences une autorisation préalable.

3,4 GHz

Cette bande n'est toujours pas ouverte aux radioamateurs français. F1AAM fera le point avec F6HYE et se chargera de réactiver la demande.

24 GHz

Balises : le transfert des balises 24,192 GHz dans la nouvelle sous-bande 24,048 GHz devrait avoir lieu à la fin de l'année. Les radioamateurs français actifs sur 24 GHz se sont organisés pour modifier leurs équipements à partir de la fin de l'année également. Merci et respect à tous pour cette opération très technique et coordonnée.

Préparation des points à soumettre à la prochaine à la réunion intérimaire IARU R1 (Vienne, février 2004)

Bien qu'il n'y ait eu aucune réponse à la demande de propositions, les points suivants seront soumis :

- APRS 430 MHz
- « Echolink », « Wifi »

5. Budget de la commission

Il doit permettre une réunion annuelle de la commission THF.

6. Date de la prochaine réunion de la réunion.

La date de la prochaine réunion est fixée au 20 novembre 2004.

F6ETI, Philippe MARTIN
Responsable de la commission THF.